**Service du commissariat des armées**

**Plate-forme commissariat Paris**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **PIECE JOINTE N° 5 AU RC - CADRE-RÉPONSES**  Éléments demandés au titre des critères d’attribution |

**OFFRE DE LA SOCIÉTÉ :**

**……………………………………….**

|  |
| --- |
| **DAF\_2025\_000726**  **Objet du marché public :**  La fourniture, l’installation, le paramétrage, la mise en service et la maintenance d’un progiciel de gestion intégré métier, destiné à répondre aux besoins spécifiques de la filière impression du ministère des armées (MINARM) |

**Le présent cadre-réponses, complété par la société dont le nom figure en page de garde, constitue l’offre sur laquelle elle s’engage de façon ferme et définitive dans le cadre de l’exécution des prestations objet du marché public ci-dessus.**

Il est complété le cas échéant des réponses de la société aux demandes de précision sur son offre.

Les modalités concernant l’évaluation des critères et sous-critères sont définies à l’article 5.3 du règlement de la consultation DAF\_2024\_001675.

**Le candidat doit impérativement compléter et transmettre le tableau demandé dans le présent cadre-réponses pour pouvoir être noté et classé.**

Consignes particulières :

Pour rappel :

Le candidat ne peut ni modifier ce document ni y formuler des réserves relatives aux documents du marché public (article 3.3.3 du règlement de la consultation).

Dans le cas contraire, l’offre de la société est déclarée irrégulière.

# Éléments demandés au titre des critères d’attribution

## Critère « prix » Note sur 100 points puis pondérée à 40%

Il est demandé au candidat de compléter l’annexe financière dans son intégralité.

## Critère « Valeur technique » Note sur 100 points puis pondérée à 55%

Il est demandé au candidat de compléter le mémoire technique.

Pour rappel, l’administration procède dans un premier temps à une analyse de conformité technique du progiciel proposé par rapport aux exigences techniques primordiales indiquées au CCTP reportées dans la grille de classification des exigences (pièce jointe n° 7 du présent RC).

Si l’une de ces exigences primordiales n’est pas conforme aux attentes du bénéficiaire, l’offre du candidat est rejetée sans que l’analyse du critère « valeur technique » ne soit effectuée.

## Critère « Délai » Note dur 100 points puis pondérée à 5%

Il est demandé au candidat d’indiquer le délai maximum de livraison, **en jours calendaires**, du progiciel. Ce délai comprend la fourniture et l’installation du progiciel et de ses équipements associés pour la réalisation de la phase de qualification et d’intégration.

Les phases nécessaires au paramétrage et à la mise en service du système ne sont pas à prendre en compte dans le délai de livraison.

**Réponse du candidat :**

|  |
| --- |
|  |